

Décision du Maire

N° 2026-096

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : MISE EN VENTE DE BIENS RÉFORMÉS PAR LE BIAIS DE LA
 PLATEFORME DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
 AGORASTORE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 10 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a souscrit auprès de la SAS AGORASTORE un contrat-cadre de mandat et de fourniture de vente aux enchères publiques en ligne, en date du 26 septembre 2024 ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard dispose de matériel déclassé, listé ci-dessous, dont elle souhaite se débarrasser :

Matériel		PRIX DE MISE EN VENTE *	RESERVE AUX PROFESSIONNELS
1	Banque d'accueil	100,00 €	
* hors frais et commission agorastore			

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De procéder à la mise en vente, par le biais de la plateforme de vente aux enchères par internet « AGORASTORE », du bien sus listé aux prix de départ mentionné.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mercredi 29 Juillet 2026

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**



Eddie STAMPONE

Déposée en Sous-Préfecture le :

29/07/2026

Affichée le :

29/07/2026

Hôtel de Ville

BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex

tél 03 81 99 22 00

fax 03 81 99 22 64

www.montbeliard.com